

Chambre d'agriculture de l'Hérault – FRDG510 – Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG510
Nom masse d'eau	Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	FRD – BSS002JBDR - FORAGE SERVIAN
Nombre de communes proposées au classement V1	17
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Abeilhan Alignan-du-Vent Bassan Caux Coulobres Espondeilhan Gabian Lieur-an-lès-Béziers Magalas Margon Pouzolles Puimisson Puissalicon Roujan Servian Tourbes Valros
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici. <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input checked="" type="checkbox"/> Autre :
Communes dont le retrait du classement est proposé	Abeilhan Alignan-du-Vent Bassan Caux Coulobres Espondeilhan Gabian Lieur-an-lès-Béziers Magalas Margon Pouzolles Puimisson Puissalicon Roujan Servian Tourbes Valros NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.

Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation

Le captage de Servian est un captage prioritaire au titre du SDAGE 2016-2021.

Les études en cours sur ce captage montrent qu'il n'est alimenté que par le Pliocène continental. Une compartimentation de la masse d'eau FRDG510 est donc bien nécessaire, surtout que la pollution semble bien localisée car les forages du pliocène continental à l'aval du forage F4 de Servian ne présentent pas de nitrates.

La compartimentation devrait donc se limiter à l'aire d'alimentation du captage (AAC) ; mais, à ce stade des études menées, la délimitation de l'AAC n'a pas encore été validée. Les communes identifiées comme pouvant faire partie de l'AAC sont : Abeilhan, Alignan-du-Vent, Caux, Coulobres, Gabian, Magalas, Margon, Pouzolles, Puissalicon, Roujan, Servian, Tourbes.

La SAU des 17 communes proposées au classement représentent 11 221 ha au RPG 2019 dont 8 227 ha de vignes (73% de la SAU), reconnues comme « culture peut contributrice en azote ».

De plus, la réduction des impacts agricoles est fortement engagée localement. En effet, beaucoup de caves coopérative du secteur * portent une démarche collective d'engagement de leurs adhérents en Haute Valeur Environnementale (HVE). Cette certification, portée et reconnue par la Ministère, impose dans sa composante « fertilisation » que les exploitations aient un bilan azoté < 60 UN.

Certaines caves sont également engagées dans le cahier des charges Terra Vitis® qui impose aussi des limites en matière de fertilisation azotée.

Ces démarches locales vont donc dans le sens d'une réduction des impacts agricoles localement.

Au vu des incertitudes quant à la délimitation de l'AAC de Servian F4, de la forte proportion de vignes localement, et des démarches de certification engagées par les structures coopératives du secteur, nous demandons de ne pas classer les 17 communes proposées et d'attendre les conclusions officielles de l'étude de délimitation de l'AAC de Servian F4 pour ne classer que les zones réellement pertinentes et efficaces.

* Cave coopérative Alignan-Neffiès (Alignan) HVE depuis 2020

Cave coopérative Caves Molière (Pouzolles, Coulobres, Abeilhan, Espondeilhan, Margon, Roujan, Gabian) HVE depuis 2019 et Terra Vitis aussi

Cave coopérative de Puimisson (Puimisson) HVE depuis 2020

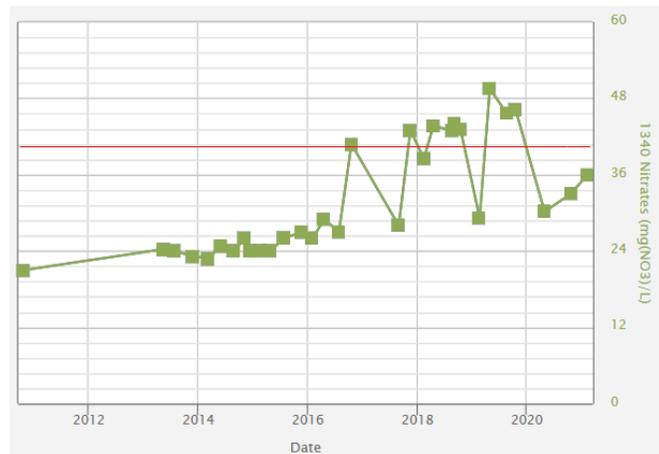
Cave coopérative L'Occitane (Servian, Puissalicon, Magalas) – HVE et Terra Vitis

Cave coopérative Vignerons Montagnac Domitienne (Tourbes) depuis 2020

Cave coopérative de Montblanc (Valros) – HVE et Terra Vitis

Synthèse retenue par la DREAL de bassin

La masse d'eau FRDG510 est proposée au classement au regard de la valeur du P90 (49,5 mg/l) dépassant 40 mg/l, sans tendance à l'amélioration.



La masse d'eau souterraine FRDG510 rassemble des formations géologiques très hétérogènes : crétacés + tertiaires (pliocènes et miocènes) et donc des

fonctionnements aquifères spécifiques. Avec un seul point au sein du réseau de surveillance Nitrates, la représentativité à l'échelle de la ME des résultats du suivi du captage F4 de Servian n'apparaît pas suffisante pour justifier un classement de toute la masse d'eau.

L'étude hydrogéologique préalable à la définition de la ZPAAC montre que le F4 (44m) est alimenté par le Pliocène continental avec d'importants écoulements d'eau à 25,5 m via une couche d'argile sableuse beige de 3m puis traverse des sables grossiers jaunes dans lesquels on relève le pic de nitrates.

P28 Rapport n° A 103995 A - Mai 2020.

D'après cette étude, il ressort qu'au sein des formations tertiaires, seules les formations pliocènes apparaissent localement (1 seul point) affectées par des pollutions aux nitrates. Les teneurs en Nitrates dans le Pliocène continental diminuent à l'aval de Servian sans qu'on puisse affirmer que les forages du pliocène continental à l'aval du forage F4 de Servian ne présentent pas de nitrates.

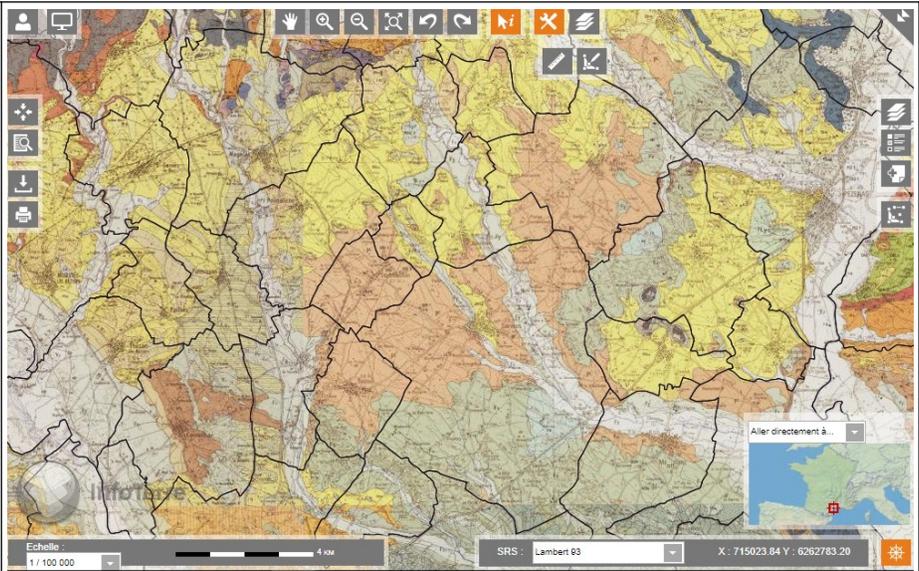
L'étude AAC rapporte que les forages de Vieulesse (F2017 et F91), situés à moins de 3 km et l'aval hydraulique du F4 usine à eau, sur la commune de Servian, présentent des teneurs en Nitrates qui apparaissent nettement réduites (10 à 17 mg/l contre 32 mg/l au F4 mesuré concomitamment) par rapport au F4 tout en ayant une signature isotopique qui les raccorde à la même entité aquifère du Pliocène continental. L'étude suggère l'existence d'un processus de dénitrification pour expliquer la baisse des teneurs. Enfin, l'analyse isotopique du forage F6 de la Baume situé à l'aval sur la commune de Montblanc confirme un fonctionnement aquifère distinct.

L'origine agricole des nitrates est bien attestée par l'étude AAC sur la base d'analyses isotopiques. L'importance de la SAU viticole masque des pratiques agricoles contrastées sur le secteur. La fertilisation de la vigne est pratiquée sur le secteur en lien avec les objectifs de rendement parfois élevés de certains viticulteurs sur certaines parcelles.

Par ailleurs, on relève une altération marquée, bien qu'en deçà du 40mg/l, aux pollutions nitrates sur le captage voisin de Puimisson (captage prioritaire pesticides). Il s'agit du 10148X0014 à Puimisson forage AEP Château D'Eau - Forage Du Reservoir - Parcelle 377, profondeur 95m autour de 25-30mg/l sur 2018-2020 ; des dépassements sur 2015-2017 et plus encore dans les années 80 (>100mg/l). Les formations sableuses captées par le forage du château semblent correspondre à une nappe discontinue d'extension réduite sans relations avec les autres niveaux aquifères présents dans ces formations selon son étude AAC. Le forage apparaît implanté sur une couche affleurante de Pliocène marin (marnes). Par extension du pliocène continental, cette couche géologique du pliocène marin est conservée pour établir le zonage dans un contexte de méconnaissance des mécanismes de transfert des pollutions diffuses.

Dans ce contexte, la compartimentation des eaux souterraines de la ME FRDG510 est par l'intersection des 3 sous entités aquifères BDLISA à l'amont de Servian avec les couches géologiques du Pliocène continental mais aussi du Pliocène marin affleurant (Pliocène continental Thongue_1 - 657AB00 - ent. 143474 ; Pliocène continental Payne - 657AB00 - ent. 139971 - redécoupage Est / Caux ; Pliocène continental et marin Libron - 657AC00 - ent. 143319).

Cette compartimentation permet de tenir compte des fonctionnements différenciés avec l'aval de Servian mis en évidence par l'étude AAC, d'inclure les communes qui comportent du Pliocène marin affleurant situé sur le secteur Libron à l'Est en lien présumé avec la pollution relevée sur le captage de Puimisson. Le choix est fait de redécouper la sous entité Bdlisa située sur le secteur Payne à l'Est de la commune de Caux en l'absence de Pliocène continental plus à l'Est.



-  **Volcanisme tertiaire et quaternaire : formations volcanosédimentaires et tufs volcaniques**
-  **Tertiaire - Pliocène : Pliocène continental**
-  **Tertiaire - Pliocène : Pliocène marin**
-  **Tertiaire - Miocène : molasse marine**
-  **Tertiaire - Miocène : conglomérats**
-  **Formations mésozoïques - Jurassique : dolomie**
-  **Formations mésozoïques - Jurassique : Lias supérieur marneux (Domérien - Toarcien)**

Cette compartimentation a abouti à sélectionner les communes de : Abeilhan, Alignan-du-Vent, Bassan, Caux, Coulobres, Espondeilhan, Gabian, Lieuran-lès-Béziers, Magalas, Margon, Pouzolles, Puimisson, PuissaliconRoujan, Servian, Tourbes, Valros

La compartimentation des ESO pour le zonage ZV n'a pas de raison d'ignorer les altérations de la qualité de l'eau par les nitrates sur Puimisson. A ce stade des connaissances, il apparaît pertinent de proposer une compartimentation qui ne se limite pas à celle envisagée dans le cadre de la démarche captage prioritaire de Servian.

L'existence d'incertitudes sur les mécanismes et les sources précises de pollution par les nitrates ne permet pas d'exonérer l'origine agricole des pollutions. Une absence de compartimentation conduirait à un classement de l'ensemble de la masse d'eau FRDG510.

Ces éléments justifient la compartimentation de la masse d'eau FRDG510 et le classement des communes qui sont sus-jacentes au compartiment retenu. Le classement du compartiment associé à la ZPAAC de la source du forage F4, est donc maintenu. Il concerne les communes : Abeilhan, Alignan-du-Vent, Bassan, Caux, Coulobres, Espondeilhan, Gabian, Lieuran-lès-Béziers, Magalas, Margon, Pouzolles, Puimisson, PuissaliconRoujan, Servian, Tourbes, Valros.